

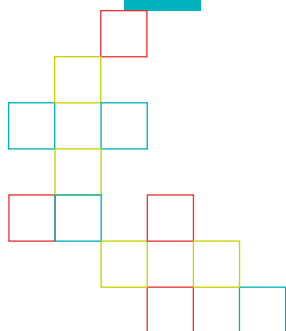
compter



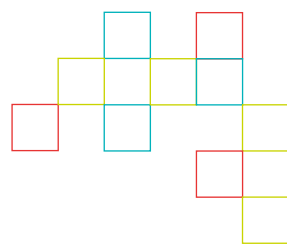
écrire

PLAN RÉGIONAL POUR L'ACCÈS
AUX COMPÉTENCES DE BASE

lire



Alsace 2012 - 2015



PLAN RÉGIONAL POUR L'ACCÈS AUX COMPÉTENCES DE BASE

Alsace 2012 - 2015

Ce Plan Régional pour l'Accès aux Compétences de Base s'inscrit dans la troisième génération des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme en France. Il a été construit à partir du plan précédent signé en 2009 et mis en oeuvre pendant trois ans en Alsace. Il a l'ambition d'assurer une dynamique régionale et d'encourager les initiatives afin de mettre en place des actions innovantes.

Un bilan effectué fin 2011 a permis de constater les avancées réalisées ces dernières années sur le territoire alsacien. En parallèle, il a mis en évidence la nécessité d'apporter des ajustements liés aux évolutions du contexte et de l'environnement institutionnel. Ainsi l'ensemble des partenaires a fait le choix d'élaborer ce nouveau plan en conservant la finalité et les grandes orientations du plan 2009-2011 tout en proposant de nouvelles actions.

Il prend une nouvelle fois appui sur l'action de l'Education Nationale telle qu'elle se décline en Alsace. En effet, il est en phase avec plusieurs objectifs du projet d'Académie 2012-2015 :

- Assurer l'équité scolaire par un parcours personnel de réussite, dont l'axe 3 vise à apporter des réponses spécifiques et adaptées aux élèves à besoins particuliers.
- Contribuer à l'insertion dans la société par la maîtrise des codes sociaux, langagiers et culturels, qui à travers son axe 1 met l'accent sur le repérage et l'aide à apporter aux élèves de la maternelle au lycée.

L'Education Nationale développe ainsi des initiatives favorisant l'accès à la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, afin de permettre à chacun de jouer un rôle actif dans notre société.

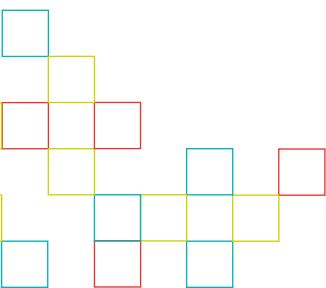
Selon les données les plus récentes fournies par l'INSEE, 13% des Alsaciens sont en difficulté face à l'écrit et la proportion des personnes repérées en situation d'illettrisme s'élève à 10%. Cela signifie par exemple qu'elles peinent à lire une consigne de sécurité, à remplir un formulaire, à laisser un message écrit à un collègue ou à un ami.

Par ailleurs, face à une situation économique dégradée et à une augmentation importante du taux de chômage, **la maîtrise d'un premier niveau de compétences de base par tous** représente un élément majeur pour la sécurisation des parcours et pour l'insertion professionnelle. Cet enjeu de société et de compétitivité régionale est partagé par l'ensemble des partenaires et signataires de ce plan.

C'est pourquoi des initiatives ambitieuses ont déjà été prises par l'Etat et les Collectivités Territoriales en Alsace qui poursuivent leurs partenariats à travers :

- La mise en œuvre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles et notamment l'objectif 13 : « Motiver les personnes en situation d'illettrisme à rejoindre les formations »
- L'articulation du présent plan avec le Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées
- Les accords-cadres avec les partenaires sociaux pour favoriser le développement des compétences (réponses aux appels à projet du Fond Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels)
- L'intégration de la problématique des savoirs de base dans les services publics de l'emploi
- Les dispositifs favorisant notamment la maîtrise des savoirs de base :
 - Les actions pour le Développement des Emplois et des Compétences pour les entreprises
 - Le Fonds d'Incitation pour la Formation et pour l'Emploi
 - La formation des demandeurs d'emploi

../..





lire écrire compter

Ils sont ainsi en cohérence avec les réformes sur l'orientation et la formation tout au long de la vie, initiées par la loi de novembre 2009, dont l'ambition est « de permettre à chaque personne, [...] d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle. »

Le Plan Régional pour l'Accès aux Compétences de Base accompagne ces orientations et répond à la nécessité de structurer la politique publique sur ce champ, tout en développant une action coordonnée sur le long terme.

Forts de cette dynamique, l'Etat et les Collectivités Territoriales ont construit ce nouveau plan en réaffirmant la priorité partagée de *sécuriser les parcours et concourir au développement économique de la Région* et en reconduisant les deux axes stratégiques :

- Améliorer le niveau de maîtrise des compétences de base à l'issue de la formation initiale
- Optimiser les parcours de formation et contribuer au développement économique

Conscients de l'enjeu que représente la maîtrise des compétences de base pour la cohésion sociale et la compétitivité régionale, les signataires proposent ici une politique concertée et cohérente. Ce plan triennal pérennise leur engagement en faveur de l'Accès aux Compétences de Base pour tous.

Strasbourg, octobre 2012

Le Préfet
de la Région Alsace
Pierre-Etienne BISCH

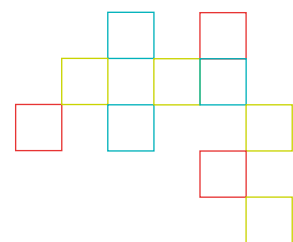
Le Recteur de l'Académie
de Strasbourg Chancelier
des Universités d'Alsace
Armande LE PELLEC MULLER

Le Président
de la Région Alsace
Philippe RICHERT

Le Président du Conseil
Général du Bas-Rhin
Guy Dominique KENNEL

Le Directeur Régional
de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
Eric MALLET

Le Président du Conseil
Général du Haut-Rhin
Charles BUTTNER



Rappel historique

■ Le rôle des plans régionaux

Compte tenu du défi que représente la maîtrise des compétences de base, la mise en œuvre de plans régionaux à caractère interministériel et interpartenarial s'est imposée. Les acteurs, financeurs et publics visés par la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences de base sont donc divers. Cette diversité est source de richesse mais aussi de complexité : il faut conjuguer les énergies, les initiatives, les moyens et parvenir à une meilleure coopération et concertation dans l'action. Les plans régionaux « reposent sur une double dimension interministérielle et interpartenariale », précise le Cadre National de Référence élaboré en 2003 par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI). Ils « doivent donner lieu à une contractualisation autour d'objectifs définis de manière concertée dans chacun des champs que recouvre la lutte contre l'illettrisme ».

Au niveau national 25 plans régionaux ont déjà été signés. En Alsace sous l'impulsion de l'ANLCI, le premier Plan Régional de Lutte Contre l'Illettrisme a vu le jour en 2005 avec quatre axes stratégiques et 82 actions. Il a permis aux divers partenaires de se construire un panorama et une lisibilité plus large des actions conduites en région ainsi qu'une connaissance approfondie des champs de compétence des uns et des autres. Le second plan régional alsacien a été signé en 2009 avec l'objectif de renforcer la collaboration entre les partenaires dans une dynamique de formation tout au long de la vie. Il a été structuré autour de 2 axes stratégiques et de 16 objectifs opérationnels.

L'Alsace est la première région qui a signé un plan de troisième génération.

Elaboration du Plan Régional pour l'Accès aux Compétences de Base 2012 – 2015 :

L'évaluation effectuée fin 2011 a permis de renforcer la dynamique collaborative et la concertation entre l'ensemble des partenaires qui pilotent depuis trois ans le plan régional. La structure globale du plan 2009-2011 a été estimée pertinente. Conserver cette structure générale a favorisé la valorisation de la dynamique partenariale ayant permis la construction de ce plan.

Parallèlement, un besoin de réactualisation des objectifs opérationnels et des actions en lien avec l'évolution du contexte a été identifié. La prise en compte des actions réalisées au cours de la période 2009/2011 et la valorisation de leurs résultats ont été vivement conseillées.

Ce plan s'inscrit assurément dans la continuité et la dynamique du plan régional 2009-2011. Il vise à :

- mettre en commun la détermination et le savoir-faire des partenaires dans la lutte contre l'illettrisme et l'accès aux savoirs de base
- donner la possibilité de créer une dynamique au niveau régional dans un cadre bien défini
- encourager les initiatives et mettre en place des actions innovantes

De l'illettrisme aux compétences clés

■ Illettrisme

L'ANLCI propose en 2003 une définition générale du terme illettrisme : cela « qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples. Pour certaines personnes, ces difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et dans le temps »

(Cadre National de Référence ANLCI).

■ Compétences de base

La définition de l'illettrisme fait référence aux compétences de base. Utilisée au niveau international, cette dernière notion permet :

- une communication moins stigmatisante
- de rendre visible l'élargissement de la problématique à d'autres compétences formant un socle fonctionnel pour la vie courante

Ce socle regroupe :

- les compétences langagières : parler, comprendre, lire, écrire, interagir
- les compétences mathématiques : compter, calculer, opérer sur les grandeurs
- les compétences cognitives : raisonnement logique, repérage dans l'espace et dans le temps, compétences à apprendre

■ Compétences clés

En 2006, dans ses recommandations « pour l'éducation et la formation tout au long de la vie », le Parlement Européen entérine l'utilisation du terme « compétences clés ».

Il s'agit de l'ensemble des compétences « nécessaires à l'épanouissement personnel, à la citoyenneté active, à la cohésion sociale et à l'employabilité dans une société fondée sur la connaissance » (Cadre de Référence, Compétences Clés, Conseil de l'Europe, 2006).

Elles se répartissent en huit domaines :

- compétences dans la langue maternelle
- compétences en langues étrangères
- compétences en mathématiques et compétences de base en sciences et technologie
- compétences numériques
- apprendre à apprendre
- compétences sociales et civiques
- esprits d'initiative et d'entreprise
- sensibilité et expression culturelle

La loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, signée en novembre 2009, a fait entrer explicitement la nécessité d'ancrer le développement des compétences de base dans la formation professionnelle. Elle vise en particulier à renforcer et à faciliter l'accès des salariés de premier niveau de qualification à la formation.

Des données pour la mesure de la situation

■ En France

Selon l'Enquête « Information et Vie Quotidienne » publiée en 2004 par l'INSEE, 4 608 300 personnes sont en difficulté importante face à l'écrit.

Parmi elles :

- **3 100 000** personnes ont été scolarisées en France et sont en situation d'illettrisme

C'est-à-dire que :

- **12%** des 18-65 ans ne maîtrisent pas les compétences de base
 - **9%** des 18-65 ans relèvent de la lutte contre l'illettrisme
- Contrairement aux idées reçues, **50%** des personnes en situation d'illettrisme vivent dans les zones rurales. Les 50-65 ans sont plus souvent en situation préoccupante face à l'écrit que les 18-25 ans (19% contre 5%) et les hommes plus souvent que les femmes (14% contre 10%).

Si l'on considère les actifs :

- **57%** des personnes en situation d'illettrisme sont à l'emploi
- **26%** des allocataires du RSA sont en situation d'illettrisme

■ En Alsace

L'extension de la dernière Enquête « Information et Vie Quotidienne » publiée en 2008 indique que 146 700 personnes sont en difficulté importante face à l'écrit sur le territoire régional.

« En Alsace 146 700 personnes sont en difficulté importante face à l'écrit »

Parmi elles :

- **99 400** personnes ont été scolarisées en France et sont donc en situation d'illettrisme
- **47 300** personnes n'ont pas été scolarisées ou l'ont été hors de France

C'est-à-dire que :

- 13% des 18-65 ans ne possèdent pas les compétences de base
- 10% des 18-65 ans relèvent de la lutte contre l'illettrisme
- 15% des hommes sont dans une situation préoccupante face à l'écrit contre 11% des femmes
- 18% des 50-65 ans rencontrent des difficultés face à l'écrit contre seulement 5% des 18-25 ans

Plan Régional pour l'Accès aux Compétences de Base 2012-2015

TABEAU SYNOPTIQUE



Sécuriser les parcours
et concourir au
développement économique

Axe A

Améliorer le niveau de maîtrise
des compétences de base à l'issue
de la formation initiale

Agir sur l'environnement extrascolaire
de l'enfant ou de l'adolescent afin
de préparer, consolider et donner sens
à l'acquisition des compétences de base

Accompagner l'acquisition
des compétences de base des enfants
ou adolescents en difficulté dans
les apprentissages

Développer
les actions de
promotion de la
lecture, former
et sensibiliser les
animateurs et les
bénévoles des lieux
extrascolaires

Conduire
des actions
et former les
acteurs pour
développer
l'accompagnement
scolaire et culturel,
notamment en
milieu rural

Optimiser
le suivi des élèves
à l'école primaire
et développer des
stratégies d'accès
aux compétences
de base

Améliorer
le suivi des élèves
au collège et au
lycée général et
mieux cibler l'aide
personnalisée

Développer
le suivi des élèves
et des apprentis
en lycée
professionnel
et en CFA

Optimiser
la prise en charge
des élèves à
besoins spécifiques

Développer
des dispositifs et
des pratiques de
remédiation pour
des jeunes ne
maîtrisant pas
les savoirs de base

A1
Actions de
sensibilisation à
la lecture mettant
l'accent sur les
aspects éducatifs
et culturels

A2
Formation et
sensibilisation
des acteurs et
des bénévoles
intervenant au sein
de la Bibliothèque
Départementale du
Bas-Rhin (BDBR) en
vue de la prise en
charge des jeunes en
difficulté de lecture

A3
Développer des
actions éducatives
axées sur l'éveil
culturel en lien avec
les familles

A4
Professionnalisation
des acteurs salariés
et bénévoles
intervenant
sur le dispositif
« Contrat Local
d'Accompagnement
à la Scolarité »

A5
Renforcer
l'enrichissement
lexical et la
compréhension de
la lecture à l'école
primaire

A6
Optimiser la liaison
CM2-6^e et renforcer
les Parcours
Personnalisés de
Réussite Educative
(PPRE)

A7
Optimiser la
liaison 3^e - 2nde
et développer
l'approche par
compétences
au sein de
l'accompagnement
personnalisé

A8
Mettre en place un
accompagnement
adapté à la situation
des élèves de Lycée
Professionnel

A9
Développer
des actions de
remédiation dans
les Centres
de Formation
des Apprentis
à destination
des jeunes en
grande difficulté
d'apprentissage

A10
Améliorer la prise
en charge des élèves
dyslexiques

A11
Optimiser la prise
en charge des
Elèves
Nouvellement
Arrivés en France
(ENAF)

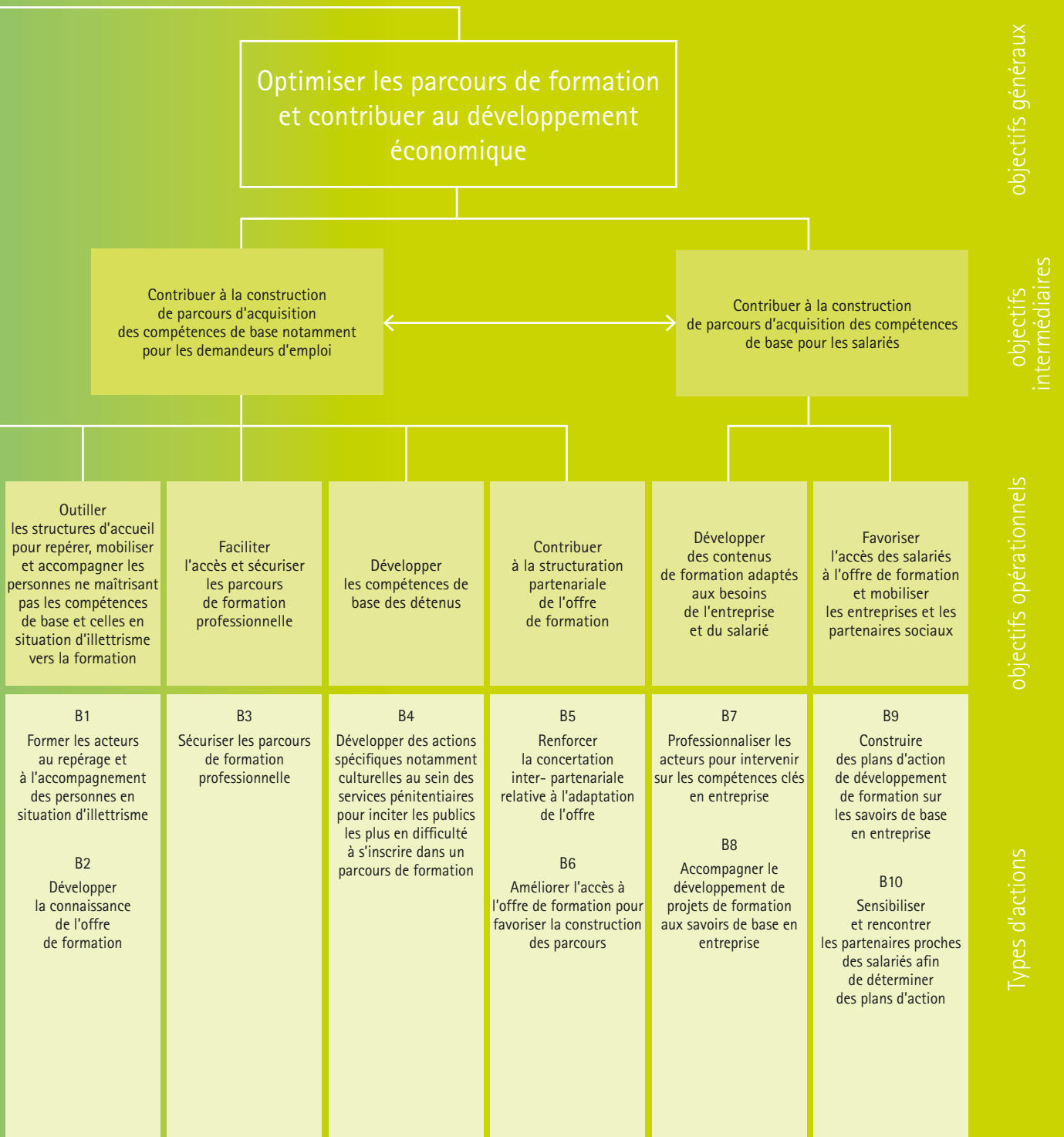
A12
Améliorer la maîtrise
de la langue pour
les jeunes sourds

AB1
Accompagner les
jeunes en difficulté
face à l'écrit
dans le cadre
des plates-formes
de suivi et d'appui
aux décrocheurs

AB2
Accompagner
le développement
de projets pour
favoriser l'accès
aux compétences
de base en
partenariat avec
les fondations

urs professionnels
ourir au
omique de la Région

Axe B





Les interventions structurantes des politiques publiques

■ Pour l'Etat

L'Education Nationale

La politique éducative mise en œuvre par le Ministère de l'Education Nationale a fixé parmi ses priorités la prévention de l'illettrisme et la consolidation des compétences de base. La politique éducative s'est ainsi dotée d'un cadre opérationnel et concret : la définition d'un socle commun de connaissances et de compétences, qui traduit la volonté d'amener tous les élèves à la maîtrise des compétences de base à l'issue de la scolarité obligatoire.

Le Ministère en charge du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue social

L'intervention du Ministère en charge du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle (DIRECCTE) porte sur le financement de formations d'acquisition de compétences clés favorisant une meilleure insertion professionnelle. Les formations financées à ce titre s'adressent à des personnes inscrites dans un projet d'insertion professionnelle ou de maintien dans l'emploi, et désirant accéder à un emploi de premier niveau de qualification.

Elles sont conduites par des prestataires en réponse à des marchés publics, sous la forme d'ateliers permanents de savoirs de base.

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Alsace (DRAAF Alsace)

L'Enseignement Agricole est une composante du service public d'éducation, relevant du Ministère de l'Agriculture, tout particulièrement dans les champs de la production agricole, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, de l'aménagement de l'espace et des services en milieu rural. Dans le cadre de la mission relative à l'insertion scolaire des jeunes, les établissements d'enseignement agricole s'attachent tout au long de la scolarité, à prévenir le décrochage scolaire et à soutenir l'apprentissage des savoirs fondamentaux (lecture, écriture, expression orale et écrite).

Ces actions, inscrites dans le Projet Régional de l'Enseignement Agricole (PREA Alsace 2009-2014), s'appuient entre autres, sur les dispositifs d'individualisation des parcours de formation des jeunes dans le cadre de la réforme des lycées et de la rénovation de la voie professionnelle.

La Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) et son Unité Pédagogique Régionale (UPR)

La DISP Est, localisée à Strasbourg, est l'un des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire. Dans sa contribution à l'objectif de sécurité publique, elle assume une double mission : la garde des personnes sous main de justice et la préparation à leur réinsertion. C'est dans le cadre de cette deuxième mission que s'inscrivent les actions de l'UPR de Strasbourg.

Dans ce contexte, l'engagement de l'Education Nationale permet à plus de 32% des personnes détenues de bénéficier d'une formation générale dispensée par des enseignants du 1^{er} et 2nd degré.

Le dispositif d'enseignement s'adresse prioritairement aux personnes sans qualification et aux mineurs détenus.

La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)

La DRJSCS regroupe trois réseaux : « jeunesse et sports », « affaires sociales » et « agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances ». La DRJSCS et les services départementaux concernés contribuent aux orientations du plan régional dans le cadre de la politique de la ville (Acsé), de la politique d'intégration (PRIPI) et de la prévention des discriminations.

Les axes thématiques sont la réussite scolaire avec les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), l'apprentissage linguistique des migrants à travers le pilotage du Français Langue d'Intégration (FLI) et les ateliers socio-linguistiques (ASL), les écoles de la deuxième chance et le Réseau Ecoute Appui et Accompagnement des parents (REAAP).

L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

Placé sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur, l'OFII, opérateur de l'Etat en charge de l'immigration légale, a 4 missions principales :

- la gestion des procédures d'immigration régulière aux côtés ou pour le compte des préfetures et des postes diplomatiques ou consulaires
- l'accueil et l'intégration des immigrés autorisés à séjourner durablement en France et signataires à ce titre d'un Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) avec l'Etat
- le premier accueil des demandeurs d'asile
- l'aide au retour et à la réinsertion

Dans le cadre de l'accueil et de l'intégration, l'OFII accueille le migrant à son arrivée en France. Durant une demi-journée, il bénéficie d'une séance d'information collective, d'une visite médicale, et d'un entretien individuel permettant de définir les formations dont il a besoin.

A l'issue de cette demi-journée, le migrant s'engage dans une relation de confiance et d'obligation réciproque avec la France en signant le Contrat d'Accueil et d'Intégration. Signé avec le Préfet, il l'oblige à suivre une formation civique et si nécessaire, une session d'information sur la vie en France, un bilan de compétences professionnelles, une formation linguistique, une formation aux droits et devoirs des parents.

L'OFII assure également, en dehors du Contrat d'Accueil et d'Intégration, la formation linguistique des migrants qui n'ont pas eu l'opportunité de le signer à leur arrivée en France et qui ont un besoin de formation, notamment dans le cadre de l'accès à la nationalité française.

■ Pour les collectivités territoriales

La Région Alsace

La Région Alsace s'affirme comme un partenaire primordial du développement des compétences de base.

De par sa compétence en matière de formation professionnelle, elle organise des formations à destination des demandeurs d'emploi. L'objectif de la Région est de renforcer les compétences professionnelles des stagiaires en complétant leurs compétences de base à travers deux types d'actions :

- compétences professionnelles et savoirs fondamentaux
- compétences professionnelles et pratiques du français

Par ailleurs, la Région Alsace soutient le dispositif des compétences clés afin d'assurer la personnalisation de la formation, le maillage territorial fin grâce à des sites principaux, à des antennes et à la recherche d'une prestation homogène en tous points du territoire alsacien. Parallèlement, la Région influe sur la prise en charge de la problématique grâce à la signature d'accords cadres.

Le Conseil Général du Bas-Rhin

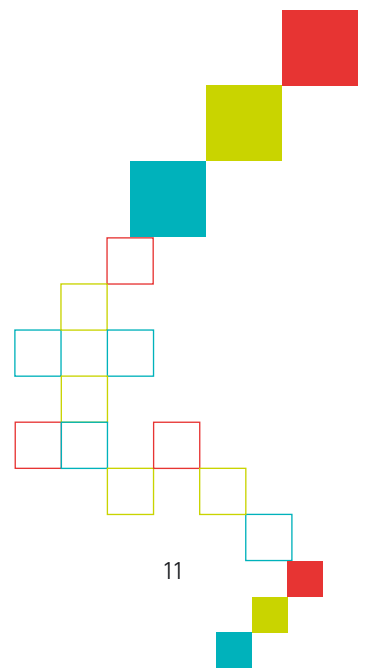
Présent dans les domaines de l'action sociale, des politiques éducatives et socio-éducatives, du sport, de la culture, de la lecture publique au titre de ses compétences obligatoires ou volontaires, le Département accompagne les jeunes Bas-Rhinois dans leur vie quotidienne et dans la construction de leur avenir.

Le Conseil Général du Bas-Rhin intervient également pour lutter contre les exclusions et permettre aux personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) de s'insérer dans la société et de retrouver une activité professionnelle.

Dans le Programme Départemental d'Insertion (PDI) portant sur la période 2010-2013, figure la formation en matière de savoirs de base et de compétences clés pour un public sans qualification nécessitant des étapes préalables avant l'entrée en formation professionnelle ou en alternance.

Le Conseil Général du Haut-Rhin

La politique départementale d'insertion du Conseil Général du Haut-Rhin a pour objectif de permettre l'inscription dans notre société des personnes confrontées à l'exclusion résultant de la situation économique et/ou d'une accumulation de difficultés personnelles liées à un faible niveau de qualification, à la situation familiale, à l'âge, au logement, à la santé ou encore à la marginalisation sociale. Le Département subventionne des associations qui accompagnent des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Les référents socioprofessionnels ou travailleurs sociaux de ces structures, par leur travail de construction de parcours d'insertion, sont amenés à proposer des actions d'accès aux compétences de base. L'objectif est de proposer une offre de service équitable sur l'ensemble du département au regard des besoins des Haut-Rhinois, tant au niveau de la prévention que de la lutte contre l'illettrisme.



■ Opérateurs des politiques publiques

Le Pôle Emploi et les Missions Locales

Parmi les opérateurs des politiques publiques, il convient de souligner le rôle prépondérant de **Pôle Emploi** et des **Missions Locales**. Ils sont chargés d'accueillir et d'orienter des personnes à la recherche d'un emploi et des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sur l'ensemble du territoire et de leur prescrire des actions favorisant leur insertion.

Ces structures interviennent en particulier pour le repérage et l'accompagnement des publics ne maîtrisant pas les savoirs de base. Elles peuvent également mettre en place des actions de développement des compétences de base ou orienter les personnes vers ces actions.

Le Centre du Service National de Strasbourg

Dans le cadre des Journées Défense et Citoyenneté, un test de compréhension de la langue française est réalisé par tous les jeunes de nationalité française.

Le CSN joue ainsi un rôle prépondérant dans la mesure du phénomène d'illettrisme et le signalement aux différentes structures compétentes, des jeunes de 17 à 25 ans repérés en difficulté.

L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI)

En créant l'ANLCI, les représentants des pouvoirs publics nationaux ont exprimé une volonté commune, partagée par les responsables des collectivités territoriales et les partenaires sociaux, de se réunir afin de disposer, sur le problème complexe de l'illettrisme, d'une structure dédiée. Elle permet de produire un certain nombre de données claires, de méthodes de travail et d'organisation ainsi qu'un outillage commun afin de pouvoir prévenir et lutter avec plus d'efficacité contre l'illettrisme.

Cette offre de services est assurée dans le respect des compétences et du cœur de métier des différentes institutions publiques et privées qui mettent en œuvre des solutions contre l'illettrisme.

L'activité de l'ANLCI est donc orientée autour de trois grands axes : Mesurer, Organiser, Outiller. A cette fin, il s'agit de produire des informations, d'organiser le partenariat au niveau national et sur les territoires et d'outiller (mutualiser, capitaliser les bonnes pratiques, expérimenter de nouvelles solutions comme par exemple dans les CFA) pour que la prévention et la lutte contre l'illettrisme changent d'échelle.

■ Structures ressources

Centre Régional d'Appui Pédagogique et Technique, Centre d'Appui et de Ressources Régional pour la Lutte contre l'Illettrisme (CRAPT-CARRLI)

Le centre de ressources est un service du Groupement d'Intérêt Public Formation Continue et Insertion Professionnelle d'Alsace. Il a pour objet l'accompagnement des politiques publiques inscrites dans le champ de l'emploi, de la formation, de l'insertion et de la lutte contre l'illettrisme. Cette mission s'inscrit dans une logique de développement de la qualité des actions et des projets menés sur le territoire alsacien à travers :

- l'appui, l'expertise, le montage et l'ingénierie des projets conduits par les acteurs régionaux
- l'ingénierie et la mise en œuvre d'un programme de professionnalisation des acteurs
- le diagnostic et la veille sur l'évolution des compétences et des métiers
- l'animation des réseaux d'acteurs

S'appuyant sur son expertise technique dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme, la DIRECCTE Alsace a confié au CRAPT-CARRLI une mission d'appui pour le développement et le suivi opérationnel du Plan Régional pour l'Accès aux Compétences de Base.

Animation régionale

- A la demande du Préfet, le correspondant régional de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme est la DIRECCTE. Il assure le pilotage du plan en étroite collaboration avec la Préfecture de Région, le Conseil Régional, les Conseils Généraux et l'Académie.

CONTACT : Madame Valérie BEPOIX

Adjointe au chef de Pôle 3E, DIRECCTE Alsace Chargée de mission régionale de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI)

Email : valerie.bepoix@direccte.gouv.fr

- Le correspondant régional de l'ANLCI s'appuie sur le CRAPT-CARRLI (Centre Régional d'Appui Pédagogique et Technique, Centre d'Appui et de Ressources Régional pour la Lutte contre l'Illettrisme). La chargée de mission technique Compétences Clés du centre de ressources anime les commissions de chaque axe et apporte un support aux partenaires pour la réalisation de leurs actions.

CONTACT : Madame Shiva PARSAEE

Chargée de mission régionale Compétences Clés, CRAPT-CARRLI

Email : shiva.parsaee@ac-strasbourg.fr

Téléphone : 03 88 23 83 27

Dispositif de pilotage du plan

Afin d'optimiser la qualité du suivi opérationnel des actions et des échanges d'expériences entre les partenaires, des Commissions Techniques seront organisées sur toute la durée du plan. Elles se réuniront deux fois par an pour chacun des deux axes stratégiques. Ce pilotage opérationnel sera complété par un Comité de Pilotage annuel réunissant l'ensemble des partenaires afin de favoriser un travail coordonné dans une dynamique de formation tout au long de la vie.

Pour aller plus loin

Cette brochure présente une version synthétique du Plan Régional pour l'Accès aux Compétences de Base. Pour aller plus loin, vous pouvez consulter les documents suivants :

- le descriptif détaillé du contenu de chacune des actions du plan
- le livret détaillé du Plan Régional pour l'Accès aux Compétences de Base
- la liste des institutions et des personnes référentes de chacune des actions.

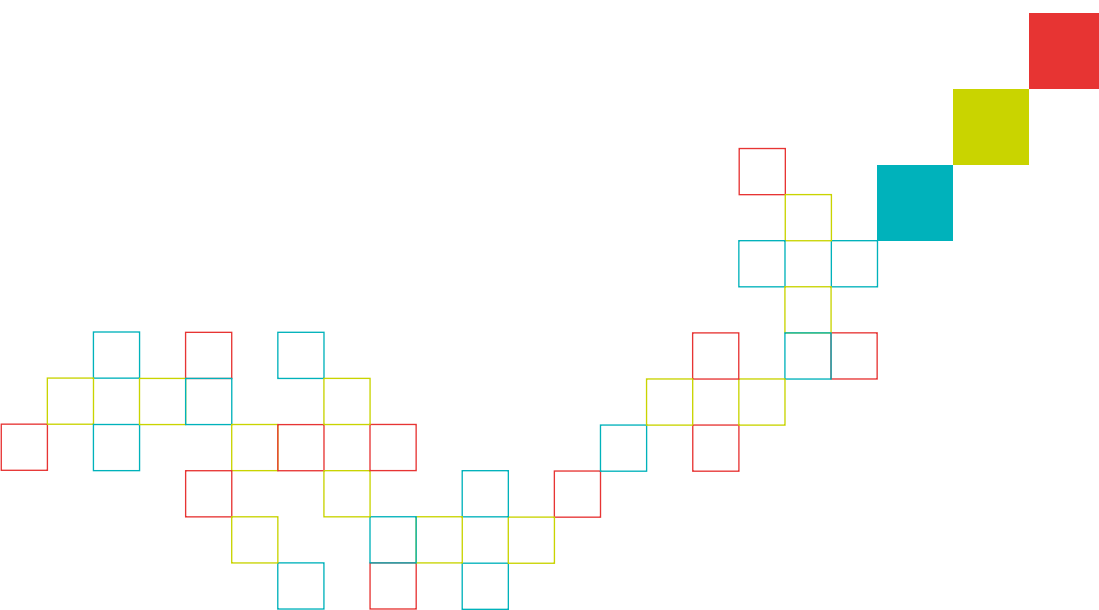
Nous vous invitons à consulter ces documents sur les sites Internet :

- > de l'ANLCI www.anlci.gouv.fr
- > de la DIRECCTE www.alsace.direccte.gouv.fr
- > du CRAPT-CARRLI <http://crapt-carrli.gip-fcip-alsace.fr>

Ce plan a été élaboré :

- sous la direction de Valérie Bepoix, Adjointe au chef de Pôle 3E, DIRECCTE Alsace
Chargée de mission régionale de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme
(ANLCI) nommée par le Préfet de Région,
- en co-pilotage avec Martine Caldéroli Lotz, Vice-Présidente du Conseil Régional,
- avec l'appui et l'expertise du Centre de Ressources Régional CRAPT-CARRLI,
Shiva Parsaee, Chargée de mission Compétences Clés,
- en étroite collaboration avec les membres du Comité de Pilotage :
les Préfectures de Département, la DIRECCTE, le Rectorat, la DRJSCS,
le Conseil Régional, le Conseil Général 67, le Conseil Général 68, la DRAAF,
la DISP, la DR AFPA, la DAFCO-CAFOC, le Pôle Emploi, le CSNS, l'OFIL et le CNFPT.

Cette brochure a été réalisée avec le concours de la Région Alsace,
de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi d'Alsace et du Centre Régional d'Appui Pédagogique
et Technique - Centre d'Appui et de Ressources Régional de Lutte contre l'Illettrisme
(GIP-FCIP / CRAPT-CARRLI).





PLAN RÉGIONAL POUR L'ACCÈS AUX COMPÉTENCES DE BASE Alsace 2012 - 2015



CRAFT-CARLI
4 rue de Sarrelouis - 67000 Strasbourg
Tél. 03 88 23 83 23 - Fax 03 88 23 83 24
crapt-carri@gip-fcip-alsace.fr
<http://crapt-carri.gip-fcip-alsace.fr/>